

Nutrition au Bénin

Grande mobilisation pour garantir l'avenir des enfants

Les 27 et 28 septembre 2025, le Bénin a accueilli une conférence internationale majeure sur la nutrition, rassemblant membres du gouvernement, Partenaires techniques et financiers, experts et décideurs autour du thème : "Investir dans la nutrition : un choix stratégique pour la santé et le développement durable des générations".



L'avenir des enfants, une préoccupation au cœur de la conférence sur la nutrition

Au-delà des panels et discours officiels, c'est la grande mobilisation qui a marqué les esprits. En effet, plus d'un millier de citoyens, venus des quatre coins du pays et représentant plusieurs groupes socio-linguistiques, ont répondu présents pour prendre part à la restitution des conclusions de la conférence. Cette rencontre, organisée au Palais des Congrès, visait à transmettre directement aux communautés les acquis et engagements de haut niveau afin que chaque citoyen devienne à son tour relais de sensibilisation. Dans son discours d'ouverture, le ministre d'Etat chargé

du développement et de la coordination de l'action gouvernementale, Abdoulaye Bio Tchané a rappelé que « chaque enfant mal-nutri est une immense perte pour la nation » et que « bien nourrir nos enfants peut contribuer au développement durable ». Des propos largement repris par les participants, déterminés à faire de la nutrition un combat national partagé. Le ministre d'Etat Abdoulaye Bio Tchané a insisté sur la cohérence de la politique publique, citant notamment le programme des cantines scolaires et les initiatives de suivi nutritionnel au-delà des 1 000

premiers jours de vie. Mais il a surtout rappelé que sans la mobilisation citoyenne, aucune politique ne peut produire ses pleins effets. Dans une ambiance d'adhésion et d'engagement, les représentants des populations ont unanimement salué les efforts du gouvernement et pris la résolution de restituer, dans leurs villages, quartiers et associations, l'ensemble des messages et bonnes pratiques issus de la conférence. La nutrition n'est plus seulement une priorité de l'Etat, elle devient désormais une mission collective.

Serge Adanlao

Eaux, Forêts et Chasse

Le gouvernement maintient le cap du renforcement des effectifs (Un recrutement de 221 fonctionnaires annoncé)

Le gouvernement béninois, sous l'égide du président Patrice Talon, affiche clairement son ambition de renforcer les effectifs des corps de défense et de sécurité, notamment en ce qui concerne la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse. Hier mercredi 24 septembre 2025, à l'issue du Conseil des ministres, la volonté a été illustrée avec l'autorisation d'un recrutement sur titre et d'une formation de 221 fonctionnaires spécialistes pour l'année 2025.

Cette nouvelle initiative s'inscrit dans une dynamique déjà bien établie. Le gouvernement a en effet compris l'urgence de renforcer les effectifs dédiés aux aires protégées pour faire face aux missions cruciales de surveillance et de sécurisation. Sur les 221 postes ouverts, 180 seront spécifiquement dédiés à la sécurisation et à la surveillance des forêts, tandis que les 41 autres spécialistes seront répartis dans des domaines de compétences ciblés. Cette nouvelle cohorte vient s'ajouter à plusieurs vagues de recrutements



Rémi Héfoumè, Dg Eaux, forêts et chasse

massifs lancées depuis 2020. Il est à noter, par exemple, le recrutement de 100 gardes forestiers en 2022 et, plus récemment, l'intégration de 358

Mise en conformité à la loi n°2025-14 du 2 juillet 2025

Les dirigeants des Imf sensibilisés

Lundi 29 septembre 2025, le siège de l'Apsfd à Cotonou a accueilli un atelier de sensibilisation consacré aux exigences de la loi n°2025-14 du 2 juillet 2025. Cette rencontre, présidée par Philippe Dahoui, Directeur général de l'Anssfd, représentant le ministre d'Etat en charge de l'Economie et des finances, a réuni administrateurs, directeurs et responsables d'institutions de microfinance. L'initiative s'inscrit dans la stratégie de supervision par l'accompagnement promue par le gouvernement béninois, afin de consolider un secteur vital pour l'inclusion financière.



L'Anssfd accompagne les Imf vers le respect des exigences de la nouvelle loi

Trois mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi portant réglementation de la microfinance au Bénin, l'Agence nationale de surveillance des Systèmes financiers décentralisés (Anssfd) et l'Association professionnelle des Systèmes financiers décentralisés (Apsfd) ont réuni dirigeants et responsables des institutions de microfinance pour un atelier d'échanges. Objectif : faire un premier point d'étape et accompagner les Imf dans le processus de mise en conformité. Au nom des Systèmes financiers décentralisés (Sfd), la Présidente du Conseil d'administration de l'Apsfd, Valentine Huguette Adoukonou Tonoukouin, a

dressé un premier état des lieux de la mise en œuvre de la loi. « Trois mois après l'entrée en vigueur de la loi 2025-14, l'Apsfd Bénin se réjouit de pouvoir dresser devant l'autorité le premier bilan de sa mise en œuvre. La réforme en cours, bien que salubre, appelle des mesures d'accompagnement supplémentaires », a-t-elle déclaré. Dans son allocution, elle a tenu à saluer l'engagement constant du ministre d'Etat chargé de l'Economie et des finances, Romuald Wadagni, et le leadership du Chef de l'Etat, Patrice Talon, dans la réforme du secteur. Tout en soulignant les avancées obtenues, elle a listé les principales attentes des institutions membres : un appui renforcé pour la mise en conformité juridique et technique ; la mise à disposition d'un système d'information de gestion mutualisé ; des ressources financières de longue durée à taux préférentiel pour soutenir le refinancement ; une fiscalité et des coûts de formalisation adaptés aux réalités du secteur ; une tarification réglementée des garanties afin de lever les freins à la formalisation. « Nous savons pouvoir compter sur le leadership éclairé du ministre d'Etat et du Directeur général de l'Anssfd pour défendre les intérêts d'un secteur crucial au service de l'inclusion financière », a-t-elle conclu.

L'Anssfd plaide pour une appropriation effective de la loi

Dans son mot d'ouverture des échanges, le Directeur général de l'Anssfd,

Philippe Dahoui, a rappelé que les Imf disposent d'un délai de 12 mois pour se conformer aux nouvelles dispositions. « En raison des enjeux majeurs liés à cette transition réglementaire, le ministère de l'Economie et des finances, avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise... L'atelier du 29 septembre 2025 vise à clarifier certaines exigences et à examiner, trois mois après la promulgation de la loi, les implications institutionnelles et opérationnelles », a-t-il expliqué. Le Directeur général a insisté sur le caractère trimestriel de ces ateliers, budgétés pour suivre de près l'évolution de la mise en conformité. « La supervision par l'accompagnement n'est pas une option mais une instruction du ministère. Notre rôle est d'assurer que le secteur demeure viable et capable d'offrir des services financiers inclusifs, digitalisés et accessibles à la population », a-t-il insisté. Il a réaffirmé son engagement à transmettre les doléances du secteur aux autorités compétentes, tout en invitant les dirigeants des Imf à une appropriation pleine et entière de la réforme. Avec cette rencontre, le gouvernement et les acteurs du secteur confirment leur volonté commune de bâtir une microfinance solide, transparente et durable, au service des populations exclues du système bancaire classique. Les prochains ateliers trimestriels permettront d'affiner le suivi et de s'assurer que la transition se déroule dans un esprit de co-construction et d'efficacité.

Karol Sékou

Gabin Goubiyi